

Conduite en sécurité de Plates-formes Élévatrices Mobiles de Personnes (PEMP) Référentiel de connaissances R486

Code produit : AUTOR486 / Version : v1

ELEMENTS DE CONTEXTE

Arrêté du 02 décembre 1998 – Article R4323-55 du Code du Travail :

"La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire..."

FINALITE DE LA FORMATION

Prendre en compte sa sécurité ainsi que celle de son entourage dans la conduite quotidienne de plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP)

Obtenir/Renouveler une autorisation de conduite pour la conduite en sécurité de plates-formes élévatrices de catégories A et/ou B suivant la R486

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Catégorie A :

- Appliquer les consignes de conduite et de sécurité en vigueur dans l'entreprise et sur la voie publique
- Réaliser les vérifications et l'entretien d'usage en début de poste et rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées
- Effectuer en début de poste l'examen d'adaptation et positionner la PEMP
- Mettre en œuvre la PEMP et effectuer des tâches sur des emplacements de travail

Catégorie B :

- Appliquer les consignes de conduite et de sécurité en vigueur dans l'entreprise et sur la voie publique
- Réaliser les vérifications et l'entretien d'usage en début de poste et rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées
- Effectuer en début de poste l'examen d'adaptation et positionner la PEMP
- Mettre en œuvre la PEMP et effectuer des tâches sur des emplacements de travail

PUBLIC CONCERNE/EMPLOI VISE

Toute personne apte médicalement pour le travail en hauteur et souhaitant obtenir ou renouveler son attestation de compétence théorique et pratique pour la délivrance de l'autorisation de conduite en sécurité de plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) selon la R486 dans la ou les catégories souhaitées.

Initiale : Conducteur n'ayant jamais ou très peu conduit de plates-formes élévatrices et n'ayant jamais suivi de formation

Recyclage : Conducteur ayant déjà obtenu une autorisation de conduite de plates-formes élévatrices dans une période inférieure ou égale à 5 ans

PREREQUIS

Aucun

MODALITES

Durée : Formation initiale : 14 heures / 2 jours – Recyclage : 7 heures / 1 jour

7 heures supplémentaires si journée de test complète

Type : Présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques : Apports théoriques à l'aide de supports POWER POINT et vidéo, travaux pratiques de conduite de PEMP des différentes catégories dans différentes situations de travail, mise à disposition d'une plateforme élévatrice et d'une aire d'évolution définie ensemble en fonction des modalités d'utilisation en interne de vos engins, livret

Validation des acquis : Validation des acquis théoriques et pratiques lors du test d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques, en vue de la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite.

Sanction de la formation : Attestation de fin de formation, certificat de réalisation, autorisation de conduite (validité 5 ans)

Profil de l'intervenant : Formateur spécialisé dans le domaine

PROGRAMME

❖ FORMATION / THEORIE

- Rôles et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du responsable de chantier / du conducteur / de l'accompagnateur
- Réglementation
- Les différents acteurs internes et externes de la prévention
- Technologie des PEMP
- Les principaux types de PEMP et leurs catégories correspondantes
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des PEMP
- Les principaux risques liés à l'utilisation des PEMP et les moyens de prévention associés
- Exploitation des PEMP
- Vérifications d'usage des PEMP

❖ FORMATION / PRATIQUE :

- Prise de poste et mise en service de la PEMP
- Adéquation de la PEMP et de la tâche à réaliser
- Mise en place (pour les nacelles de type 1), conduite et manœuvres
- Fin de poste et maintenance de 1er niveau

Chaque candidat devra disposer le jour de la formation PRATIQUE ses EPI (Equipelement de Protection Individuelle), à savoir :

- CHAUSSURES DE SECURITE
- CASQUE AVEC JUGULAIRE
- HARNAIS EQUIPE D'UNE LONGE DE + DE 1M
- GANTS
- PROTECTIONS AUDITIVES
- GILETS RETRO-REFLECHISSANT

LES + ASFO

Nos responsables pédagogiques et intervenants sont des experts reconnus dans leur métier.

Certification AFNOR selon le référentiel ISO 9001.